



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
1588 Cudrefin

Greffe municipal
greffe@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10

commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

Préavis n° 62-2022.23
au Conseil communal
de Cudrefin

Crédit d'investissement – zone de dépose

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Comme indiqué dans le préavis n° 61-2022.23, cet objet fait partie du projet globalement soumis à l'enquête publique du 3 septembre au 2 octobre 2022 sous la désignation « réalisation d'un parking, d'une gare routière et d'une zone de dépose ». Tel que décrit dans le préavis précité, les quatre oppositions formulées durant la période de soumission publique ont été retirées.

OBJET DU PREAVIS

Le crédit demandé par le présent préavis doit permettre de réaliser les transformations du chemin du Chablais afin de créer une zone de dépose qui desservira l'école et l'accueil de jour.

DESCRIPTION DU PROJET

Actuellement l'école primaire possède un système de transport scolaire qui est effectué par l'entreprise HelvéCie SA à l'aide de 4 bus de type Volkswagen Crafter de 33 places. Ces véhicules mesurent 7.4m de longueur. Ces 4 bus déposent actuellement les élèves sur la place de parc en enrobé accolée à la buvette du FC et se situe à 120m de l'entrée de l'école. Cette place n'est pas prévue à cet effet et des véhicules fréquemment parqués à cet endroit gênent les manœuvres des bus scolaires.

La zone de dépose projetée doit permettre aux bus de se parquer à proximité directe de l'école et de pouvoir charger et décharger les élèves de manière sûre. Cette zone de dépose devra être suffisamment indiquée et isolée afin d'éviter qu'elle ne soit utilisée par d'autres véhicules.



Dans le but d'éviter la dépose sauvage d'enfants par les parents, des places d'arrêt limité sont prévues de part et d'autre de l'arrêt des bus scolaires.

Le parking école/crèche de 15 places indiqué sur le plan ne sera finalement pas réalisé.

Cette zone de dépose est un ouvrage complémentaire à la gare routière.

Evacuation des eaux de surface

Le chemin du Chablais est un ancien chemin agricole en béton de 2.5m de largeur avec un dévers unique côté OUEST. Du côté bas (OUEST) les eaux sont récupérées par des grilles, puis par un collecteur agricole, longeant le chemin dans l'accotement côté OUEST et ceci jusqu'au lac. Ces grilles seront conservées et/ou adaptées. De plus un nouveau collecteur est créé pour la surface supplémentaire liée à la deuxième voie, les déposes et le trottoir. Cette surface est récupérée par des grilles placées le long de la bordure du trottoir

Eclairage

L'éclairage est assuré par des mâts disposés le long du trottoir, côté EST.

Aménagements urbains

Quelques aménagements urbains sont prévus sur le chemin du Chablais. Des pots de fleurs en béton ou autres éléments similaires sont placée aux extrémités des zones de dépose afin de les délimiter.

Ces éléments sont mis sur la partie haute (trottoir).

ASPECTS FINANCIERS

Devis général

| Prestations | Montants estimés |
|--|--------------------|
| Génie civil | 535'000.000 |
| Adduction en eau potable (appareillage) | 55'000.00 |
| Signalisation | 3'000.00 |
| Marquage | 7'000.00 |
| Eclairage public | 20'000.00 |
| Raccordements électriques divers | 5'000.00 |
| STAP eau usée | 33'000.00 |
| Aide à la décision (racc. électrique) | 500.00 |
| Abattage d'arbres + enlèvement haies + essouchage | 2'850.00 |
| Aménagements paysagers | 10'500.00 |
| Suivi + contrôle pédologique | 1'000.00 |
| Honoraires ingénieur pour exécution | 45'500.00 |
| Sous total | 718'350.00 |
| Divers et imprévus (+/- 13%) | 93'385.50 |
| Sous total | 811'735.50 |
| TVA 7,7% | 62'503.63 |
| TOTAL TTC | 874'239.13 |

Cet objet sera pris en considération dans les dépenses thématiques (péréquation financière).

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 875'000.00 destiné à financer la création d'une zone de dépose.
2. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
 - Emprunt de la totalité du montant dans le cadre du plafond d'endettement, au taux estimé à 2 %.
 - Amortissement : CHF 29'167.00 sur une durée de 30 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 9 janvier 2023

Le Syndic



R. Emmenegger

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La Secrétaire



A.-M. Lager

